



**Pour un suivi simple et efficace, cochez les cases dès la réalisation de l'étape**

*Jour franc : Jour qui dure de 0h à 24h. Un délai ainsi calculé ne tient pas compte du jour de la décision à l'origine du délai, ni du jour de l'échéance. Si le délai s'achève un samedi, un dimanche ou jour férié, il est reporté d'un jour.*

**Etape 1 – Engagement de la procédure**

*Quelque soit la partie qui engage la rupture conventionnelle, veillez à ce que la demande soit adressée en recommandé avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge.*

➔ **Notifiée le .....** *(la date de réception de la demande permet de fixer le point de départ de l'entretien)*

**Etape 2 – Convocation à un entretien**

➔ **Date fixée pour le premier entretien : .....** *(Entre 10 jours francs et 1 mois après la réception de la demande)*

*Le cas échéant, l'autorité territoriale peut fixer d'autres entretiens.*

**Etape 3 – Estimation du montant de l'indemnité de rupture conventionnelle**

**Rappel des règles de calcul**

Rémunération brute de référence : rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle de la date d'effet

**Montant minimum :**

*Années complètes ; accomplies dans les trois versants de la fonction publique*

| <u>Année d'ancienneté</u> | <u>Montant minimum</u>                      |
|---------------------------|---|
| Jusqu'à 10 ans            | ¼ de mois de rémunération brute par année   |
| De 11 ans jusqu'à 15 ans  | 2/5 de mois de rémunération brute par année |
| De 16 ans jusqu'à 20 ans  | ½ de mois de rémunération brute par année   |
| De 21 ans jusqu'à 24 ans  | 3/5 de mois de rémunération brute par année |
| Au-delà de 24 ans         | Années non prises en compte                 |

**Montant maximum :**

1/12 de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent par année d'ancienneté

**Montant minimum .....**

**Montant maximum .....**

#### Etape 4 – Conduite de l’entretien

Date : .....(voir étape 2)

**Autorité conduisant l’entretien** (distinct selon le statut de l’agent concerné)

Fonctionnaire (au choix) :

- Supérieur hiérarchique
- Autorité territoriale
- Représentant de l’autorité territoriale

Agent contractuel en CDI

- Autorité territoriale

Les points abordés obligatoirement lors de l’entretien

- Le motif de la demande (Pour quelles raisons vouloir procéder à cette rupture conventionnelle ?)
- Le principe de la rupture conventionnelle (accord consensuel sur la cessation de fonctions, radiation des cadres et perte du statut de fonctionnaire, radiation des effectifs pour l’agent contractuel)
- Le montant envisagé de l’indemnité (voir supra )
- Les conséquences de la rupture conventionnelle, à savoir :
  - Le bénéfice de l’assurance chômage
  - L’obligation de rembourser l’indemnité si un recrutement intervient dans les 6 années à venir auprès de la même collectivité ou d’un établissement en relevant
  - Le respect des obligations déontologiques : discrétion professionnelle, secret professionnel, prévention des conflits d’intérêts, compatibilité du projet de reconversion dans le secteur privé avec les fonctions publiques exercées au cours des trois dernières années

→ En cas de refus de la rupture conventionnelle, il convient d’en informer l’agent au cours de l’entretien. Il est recommandé de formaliser ce refus par écrit suite à l’entretien, en recommandé avec accusé de réception.

#### Etape 5 – Signature de la convention

Date : ..... (au moins 15 jours francs après le dernier entretien)

Un exemplaire pour chaque partie, une copie est versée au dossier individuel.

#### Etape 6 – Droit de rétractation (à cocher à l’expiration du délai)

Du .....au..... (15 jours francs : le point de départ est un jour franc suivant la signature de la convention)

#### Etape 7 – Cessation de fonctions

Date : ..... (au plus tôt un jour franc après la fin du délai de rétractation)

Il convient de fixer une date de cessation de fonctions permettant à l’intéressé de solder, le cas échéant, les congés annuels non pris qui ne pourront faire l’objet d’une indemnisation